

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2022



- POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS (LES ENFANTS DE 5 ANS DOIVENT AVOIR FRÉQUENTÉ LA MATERNELLE 5 ANS DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022);
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE OU INTELLECTUELLE, UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME OU TOUTE AUTRE CONDITION POUR LEQUEL UN ENCADREMENT PARTICULIER EST NÉCESSAIRE POUR FONCTIONNER EN GROUPE;
- RÉSIDANT À SAINT-PIE.

Si votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, qu'il a un diagnostic de TSA ou qu'il a besoin d'un encadrement particulier pour fonctionner en groupe, il pourrait bénéficier du programme d'accompagnement offert par la Ville de Saint-Pie. Notre programme d'accompagnement mise sur l'intégration et nous comptons sur une collaboration pleine et entière avec les parents afin d'assurer un suivi de nos interventions.

Cette démarche d'inscription au programme d'accompagnement ne garantit pas un jumelage à un animateur d'intégration pour la période estivale. Sachez que cette demande d'inscription permettra, pour les semaines du camp de jour estival, de mettre en place des mesures d'accommodement, telles que l'application d'un plan d'intervention personnalisé, la présence d'un aide-animateur dans le groupe et le suivi plus serré par le chef d'équipe. Notre but est de faciliter la participation de votre enfant aux activités et son intégration à la vie du camp de jour.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

(date limite : 25 février 2022)

Le 25 février semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

MARS	Analyse du dossier de votre enfant par les partenaires du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.
MARS	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
AVRIL	Entrevues d'embauche du personnel.
DÉBUT-MAI	INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR (voir journal pour date exacte).
MI-JUIN	Rencontre des parents avec l'équipe d'animation.
FIN-JUIN	Début du camp de jour.

IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter le formulaire d'inscription disponible sur demande à coordo.loisirs@villest-pie.ca et à nous le retourner par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca ou par la poste à l'hôtel de ville au 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, Qc, J0H 1W0 **d'ici le 25 février 2022.**



Pour plus d'informations, composez le 450-772-2488 poste 227.
(du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8h à 13h)



Veuillez noter qu'en raison des directives sanitaires liées à la COVID-19, la Ville de Saint-Pie se réserve le droit de modifier sans préavis les modalités du programme d'accompagnement et du camp de jour.

IMPORTANT : Les parents qui habitent une autre municipalité de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.